

MINISTERE DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA
JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES AD-
MINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL

P.Ch.- 27/05/85
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

□) DECRET N° 85/000 / du 13/06/85

Portant nomination des Auditeurs de
Justice, en tête DEMBA Armand Claude.

LE PREMIER MINISTRE,

V I S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi 076/84 du 07/12/84 portant ratification de l'ordon-
nance n° 019/84 du 23/08/84 portant modification de certaines dis-
positions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la Magis-
trature ;
Vu la Loi 53/83 du 21 Avril 1983 portant réorganisation de la
Justice en République Populaire du Congo ;
Vu le Décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la
Loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;
Vu le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de rému-
nérations des fonctionnaires ;
Vu le Décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant
les dispositions de l'article 21 du Décret 183/61 du 3 Août 1961
portant application de la Loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au sta-
tut de la Magistrature ;
Vu l'Ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relatives à l'exer-
cice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
Vu le Décret 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du
Premier Ministre ;
Vu le Décret 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
Vu le Rectificatif 84/923 du 19 Octobre 1984 au Décret 84/858
du 13 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret 84/860 du 20 Août 1984 portant organisation des
intérims des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret 82/247 du 19 Mars 1982 portant attributions et
organisation du Ministère de la Justice ;
Vu l'Arrêté n° 4501/UMNG/ENAM du 16 Mai 1985 portant nomina-
tion des élèves déclarés admis au cycle Supérieur de l'ENAM, Filière
Magistrature-Barreau (promotion 1984 - 1986).

DGB

DCF

△) E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er.- Les Etudiants dont les noms suivent, de Nationalité Congolaise, Licenciés en Droit et admis au concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) de Brazzaville sont nommés Auditeurs de Justice (Indice 790).

- DEMBA Armand Claude né le 15 Août 1961 à Pointe-Noire
- NGOUADI Ansèlme né le 9 Juillet 1957 à Moukabou
- YOULOU Honoré Prosper né le 6 Novembre 1957 à Brazzaville
- NGALEBAYI Jean né le 9 Mai 1958 à Ekouassende
- MOUCKOGOH Florent né le 3 Août 1959 à Zanaga
- MABIALA Jean Michel Aimé né le 15 Septembre 1959 à B/Ville

ARTICLE 2.- Le Présent Décret qui prendra effet à compter du 15 Novembre 1984, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./

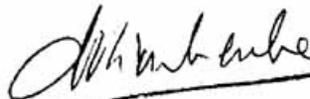
Brazzaville, le 13 Juin 1985

Par le Premier Ministre,



Ange Edouard POUNGUI.-

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice



Capitaine Dieudonné KIMBEMBE.-

Le Ministre des Finances



Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

PM.....	1
MJ.....	1
SGJ/DSAF.....	3
Cour Suprême.....	2
PG.TPCA B/Ville.....	1
DGB.....	2
DCF.....	1
SGCM/BC.....	1
Intéressés.....	6
Dossiers.....	18/36

